

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-9-6-5

Service consulté

**SOUTIEN AUX ACTIONS DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS
CONVENTION ANNUELLE 2014**

Résumé : Il vous est proposé de valider la convention annuelle pour 2014 du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) portant sur 658,38 ha dont 169,36 ha de propriétés départementales « nature », correspondant à 12 % des 1406 ha de sites naturels propriétés du Département (618 ha sont gérés en direct par la DEVI). La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, lors de sa réunion du 30 septembre 2014, a émis un avis favorable au projet de convention annuelle 2014, d'un montant total maximum de 236 483 €, jointe au rapport en annexe 2, suivant la répartition jointe en annexe 1. Il est également proposé que le versement du premier acompte de la subvention 2014 soit conditionné au lancement d'un audit fonctionnel et financier de l'association.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), association de droit local reconnue d'utilité publique depuis 1993 et dont notre collectivité est membre de droit depuis 1982, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. Les années précédentes, le conventionnement classique en place avec le CSA était :

- une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) fixant les grandes orientations et projet sur 3 ans entre le CSA et le Conseil Général,
- une convention annuelle d'exécution qui détaillait les interventions au cours de l'année réalisée par le CSA et soutenues financièrement par le Conseil Général du Haut-Rhin.

La dernière CPO est échue depuis fin 2012 et le CSA, hormis un courrier d'intention en septembre 2012, n'a pas engagé les démarches nécessaires auprès des services du Département pour un renouvellement de CPO. Le partenariat en 2014 ne pourra donc se faire qu'au travers d'une convention annuelle, comme cela avait déjà été le cas en 2013.

Les sites protégés en 2013 par le CSA dans le Haut-Rhin avec l'aide du Département représentent 658,38 ha qui se décomposent de la manière suivante :

- propriétés du CSA : 181,39 ha
- copropriété Département/CSA : 38,78 ha
- propriétés du Département : 130,58 ha
- locations communales ou privées : 307,63 ha

Au total, le CSA se propose de gérer 169,36 ha de nos propriétés, représentant environ 12 % du patrimoine foncier « nature » du Département (1406 ha au total, dont 618 ha en gestion directe par la DEVI).

Le CSA ayant pris en compte une partie de nos observations, la demande d'aide pour 2014 s'élève désormais à 239 898 € (et non plus à 280 000 € comme les années précédentes).

Après analyse des pièces fournies, et la transmission des éléments manquants demandés, il est proposé de retenir un montant maximal d'aide de 236 483 €. La différence entre le montant proposé par le CSA et celui retenu est liée à une mauvaise application de la notion d'investissement et à la persistance d'une demande de financement de travaux sur des propriétés d'EDF.

Les propositions d'actions détaillées sont présentées en annexe 1.

En application du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif aux associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23 000 €, vous trouverez ci-joint en annexe 2 la convention pour l'année 2013, ainsi que les annexes y afférentes.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne a donné un avis favorable au projet de convention annuelle 2014 pour un montant maximum de 236 483 €, lors de sa réunion du 30 septembre 2014.

Les crédits correspondants ont été inscrits lors du Budget Primitif 2014 (CG-2014-2-6-4) et délégation a été donnée à la Commission Permanente pour valider la convention correspondante.

Enfin, devant les difficultés rencontrées depuis plus de 2 ans, et après discussion entre MM. BIHL et GSELL d'une part et M. ZIMMERMANN, Président de la Commission Environnement du Conseil Général du Bas Rhin d'autre part, il est proposé de ne verser au CSA le premier acompte de la convention 2014 que lorsque les audits fonctionnels et financiers, évoqués l'an passé, auront effectivement été lancés. Un courrier cosigné par les Présidents des deux Conseils Généraux a été adressé à cet effet au CSA en août dernier.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer des subventions d'un montant maximum de 236 483 € au Conservatoire des Sites Alsaciens pour ses actions 2014, suivant la répartition jointe en annexe 1,
- d'approuver la convention annuelle 2014 pour un montant total maximum de 236 483 € avec le CSA et de m'autoriser à la signer, convention jointe en annexe 2,
- de conditionner le versement du premier acompte des subventions de fonctionnement, hors poste F.O.N.J.E.P et location de terrains, d'un montant total de 185 243 €, à l'engagement par l'association d'un audit fonctionnel et financier indépendant destiné à réaliser un bilan sur le fonctionnement de l'association et un diagnostic financier complet,

- de prélever les dépenses correspondantes :
 - pour 24 840 € en investissement sur le Programme C233 au chapitre 204 – fonction 738 - nature 20422,
 - pour 211 643 € en fonctionnement sur le Programme C733 au chapitre 65 - fonction 738 - nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'n' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

ANNEXE 1

TYPE DE FINANCEMENT	DESCRIPTIF		DEMANDE CSA	Montant proposé CG68
Investissement	Travaux de renaturation, signalétique et accueil public		24 840 €	24 840 €
	SOUS TOTAL AIDE A L'INVESTISSEMENT		24 840 €	24 840 €
Fonctionnement	Subvention de fonctionnement poste FONJEP et location	Location de terrain	17 800 €	17 800 €
		Complémente de poste FONJEP	8 600 €	8 600 €
		<i>Total</i>	26 400 €	26 400 €
	Subvention de fonctionnement hors poste FONJEP	Travaux de gestion courante	42 600 €	39 185 €
		Elaboration de 7 plans de gestion	19 400 €	19 400 €
		Suivi écologique des sites	18 300 €	18 300 €
		Poste de deux techniciens et une secrétaire	108 358 €	108 358 €
		<i>Total</i>	188 658 €	185 243 €
	SOUS TOTAL AIDE AU FONCTIONNEMENT		215 058 €	211 643 €
	TOTAL			239 898 €



**CONVENTION ANNUELLE 2014
relative au versement de subventions au
Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu le partenariat entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conservatoire des Sites Alsaciens établi statutairement depuis 1982,

Vu la demande de subventions présentée par le Conservatoire des Sites Alsaciens en date du 25 juillet 2014,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service de l'Environnement et de l'Agriculture), représenté par le Président du Conseil Général, dûment habilité pour ce faire par délibération de la Commission Permanente en date du _____, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

ci-après désigné sous le terme « le Département »,

d'une part,

Et

L'association « le Conservatoire des Sites Alsaciens », représentée par Monsieur Théo TRAUTMANN, Président statutairement habilité, sise à l'Ecomusée de Haute Alsace – Maison des espaces naturels – 68190 UNGERSHEIM,

ci-après désignée sous le terme «CSA»,

d'autre part,

Considérant l'objet statutaire du CSA et son activité générale qui consiste en la protection par la maîtrise foncière (acquisition, location et convention diverses), l'entretien et la renaturation des espaces naturels remarquables, des paysages et des sites d'intérêt historique, géologique en Alsace,

Considérant les actions menées par le CSA, lesquelles sont conformes à son objet statutaire et consistent en la mise en œuvre d'un programme visant à la protection et la gestion des espaces naturels dont elle est en charge (suivi scientifique des sites, mise en valeur écologique et entretien des milieux naturels, chantiers de bénévoles, accueil du public),

Considérant la politique départementale relative à l'Environnement Naturel agissant dans le cadre de la protection de la nature,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Conformément à son objet statutaire, le CSA poursuit l'objectif suivant de mise en œuvre d'un programme visant à la protection et la gestion des espaces naturels :

- acquis ou loués par le CSA dans le département du Haut-Rhin, hors périmètres du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et de la zone inondable du Ried de l'Ill,
- qui sont la propriété du Département, sous réserve de l'accord de ce dernier,
- copropriétés du Département et du CSA quelle que soit leur localisation.

Dans ce cadre, le CSA met en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, différentes actions précisées à l'article 2 de la présente convention.

La poursuite et la mise en œuvre de ces actions présentent un intérêt départemental et sont en adéquation avec la politique départementale mentionnée ci-avant.

C'est pourquoi, par la présente convention, eu égard à la nature des actions mises en place par le CSA et à l'intérêt général qui s'y rattache, le Département lui attribue des subventions d'investissement et de fonctionnement dans les conditions précisées ci-après.

Ces subventions devront uniquement être employées pour réaliser les actions telles que précisées aux articles 2 et 3 de la présente convention.

A titre indicatif, l'octroi de ces subventions ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Article 2 : Protection et gestion des espaces naturels propriétés du Département du Haut-Rhin confiés au CSA. Conditions Particulières.

1. Le CSA prend en charge :
 - L'entretien des sites défini par les plans de gestion écologique et, le cas échéant, selon les dispositions spécifiques des conventions annuelles d'exécution,
 - La maîtrise d'œuvre de travaux de mise en valeur des sites avec l'appui technique en tant que de besoin des services du Département,
 - La responsabilité vis-à-vis des tiers,
 - Les servitudes passives apparentes qui peuvent grever les biens faisant l'objet de la présente convention et de ses avenants, et profite en retour des servitudes actives s'il en existe, à ses risques et périls sans recours contre le Département du Haut-Rhin,
 - Le respect des réglementations liées à son activité et l'application des règles de sécurité afférentes,
 - La souscription de toutes assurances couvrant les risques liés à son activité et aux biens dont il assure la gestion, qu'il s'agisse des biens dont il est propriétaire ou locataire.
2. Le Département du Haut-Rhin habilite le CSA à mener toute action ou négociation avec des tiers, en vue de faire respecter l'intégrité du patrimoine naturel et foncier dont il a la charge. Le CSA peut, à cette fin et en tant que de besoin, se rapprocher des services du Département.
3. La convention étant consentie au CSA dans le cadre d'une activité spécifique et limitée, la sous-location ou la cession ne sont autorisées qu'après accord préalable du Département du Haut-Rhin. Seuls sont possibles la délégation par prestation de service ou le prêt à usages en vue d'appliquer tout ou partie du plan de gestion.
4. Le CSA ne pourra réclamer ni indemnités, ni solliciter aucune contribution de la part du Département pour cause de grêle, sécheresse, gelées, coulures, inondations, incendies, foudre ou tous autres cas fortuits prévus ou imprévus, ordinaires ou extraordinaires, qui détruiraient tout ou partie de la végétation, des milieux et des équipements pouvant se trouver sur un site concerné par la présente convention.
5. Afin d'assurer une protection optimale notamment sur le plan réglementaire de ces milieux naturels, le Département, en collaboration avec le CSA, pourra effectuer les démarches nécessaires pour le classement ainsi qu'au niveau des procédures d'aménagement foncier. Par ailleurs, le Département et le CSA s'engagent à n'autoriser aucune activité, ni à exécuter aucune construction ou aménagement qui remettraient en cause, même temporairement, la destination et les caractéristiques du patrimoine naturel et paysager des lieux.

Le CSA tient à jour le registre et la cartographie des espaces naturels dont il a la charge et dont la liste actualisée est annexée à la présente convention et seront communiqués chaque année au Département du Haut-Rhin.

Article 3 : Définition du programme d'actions et montant des subventions

Le CSA se propose de réaliser au titre de l'année 2014 un programme détaillé d'interventions, approuvé par le Département et figurant en annexe 1 de la présente convention.

Pour permettre la réalisation de ce programme, le Département attribue au CSA des subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total d'aide maximal s'élevant à 236 483 € et se décomposant comme suit, sous réserve de la production, par le CSA, des documents listés à l'article 4 :

Aide à l'Investissement

Une dépense peut être inscrite à l'investissement dès lors qu'il s'agit d'une opération non répétitive, c'est-à-dire non renouvelable à l'identique à intervalle régulier, qui a comme résultat l'entrée d'un nouvel élément destiné à rester durablement dans le patrimoine ou qui, concernant des éléments existants, a pour effet d'augmenter sensiblement leur valeur ou leur durée probable d'utilisation.

- **24 840 €** pour les travaux de renaturation comprenant la requalification écologique ainsi que la mise en place ou l'amélioration de la signalétique et des équipements d'accueil et de canalisation du public. Seules les actions prévues dans le programme d'actions annuel pourront être prises en charge au titre de l'investissement.

Aide au Fonctionnement

- **211 643 €** répartis comme suit :
 1. 39 185 € pour les travaux de gestion courante prévus dans les plans de gestions, des milieux naturels protégés par le CSA dans le Haut-Rhin, tels que l'entretien du patrimoine arboré et des formations herbacées (landes, prairies sèches ou humides, roselières...),
 2. 19 400 € pour l'élaboration de sept plans de gestion (liste en annexe 2) incluant les éléments suivants :
 - Un bilan, le cas échéant, du plan de gestion échu ;
 - Un diagnostic historique et d'usages du site ;
 - Un diagnostic écologique fin du site comprenant l'inventaire et la cartographie de la flore (espèces remarquables et espèces exotiques envahissantes), de l'avifaune, de l'entomofaune (notamment les lépidoptères diurnes, les odonates et les orthoptères) de l'herpétofaune et de la mammalofaune ainsi que la cartographie des habitats (selon la typologie Corinne Biotope) ainsi que leur état de conservation (argumentée par des relevés phytosociologiques). Des recherches plus poussées sur un groupe écologique précis pourront être entreprises si la spécificité du site le requiert.
 - Les modalités d'accueil du public sur le site tenant compte des enjeux écologiques ;
 - Une hiérarchisation des enjeux écologiques, physiques ou pédagogiques du site ;
 - Les orientations générales de gestion du site, ainsi que la cartographie des unités de gestion et le prévisionnel des opérations de gestion à réaliser ;
 - Une série d'indicateurs écologiques (espèces, groupements végétaux, éléments de fonctionnalité, surfaces...) permettant un suivi dans le temps et répondant aux objectifs de gestion du site;

Les sites proposés par le CSA dont l'étude est retenue pour 2014 sont répertoriés en annexe 2 de la présente convention. Ces documents comporteront pour chaque site concerné, une présentation générale et une fiche de synthèse décrivant les éléments caractéristiques et les orientations de gestion, ainsi qu'une cartographie des formations végétales et du zonage des modalités de gestion sous une forme standardisée et informatisée,

3. 18 300 € pour le suivi écologique des sites dont la liste figure en annexe 2 conformément aux propositions du CSA qui s'engage à produire des fiches de synthèse standardisées de l'état actuel du patrimoine naturel de ces sites sur la base du suivi des indicateurs identifiés dans le plan de gestion du site concerné,
4. 108 358 € pour les postes de deux techniciens et d'une secrétaire,
5. 17 800 € pour la location de terrains,
6. 8 600 € pour la prise en charge d'un complément au poste bénéficiant d'un financement de l'Etat (F.O.N.J.E.P.).

Si le montant des dépenses réelles attestées par le CSA pour la mise en œuvre des actions subventionnées est inférieur au montant des dépenses subventionnables par type d'actions (cf. annexe 1), les subventions versées par le Département seront automatiquement réduites à due concurrence, par décision du Président du Conseil Général, en fin d'opération pour les subventions d'investissement, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées par les services du Département, sera notifié au CSA par courrier du Président du Conseil Général.

Le CSA devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par le CSA pour la mise en œuvre des actions subventionnées est supérieur au montant des dépenses subventionnables, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Article 4 : Modalités de versement et de contrôle des subventions

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le versement du solde.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Département du Haut-Rhin.

Les subventions seront versées comme suit :

Subvention d'Investissement (24 840 €)

Versement unique à la fin de réalisation de l'opération qui s'effectuera sur présentation des factures acquittées correspondantes.

Ces documents devront être adressés au Département pour le 22 novembre 2014 au plus tard.

De plus, aucun versement d'une aide accordée ne pourra être demandé par le CSA au-delà des crédits inscrits au budget annuel du Département. Dans cette hypothèse, le versement sera reporté à une année budgétaire ultérieure.

Subvention de fonctionnement hors poste F.O.N.J.E.P et location de terrains (185 243 €)

- 50 % après signature de la convention, et sous réserve du lancement préalable par le CSA d'un audit fonctionnel et financier indépendant destiné à réaliser un bilan sur le fonctionnement de l'association et un diagnostic financier complet. En conséquence, le versement de ce premier acompte ne pourra pas avoir lieu avant la production, par le CSA, au Département d'un document attestant du lancement de cet audit (bon de commande, cahier des charges, devis accepté de la structure en charge de l'audit...);
- le solde sur production des pièces justificatives à savoir :
 - pour les points 1, 2 et 3 de l'article 3 : plans de gestion approuvés par le Conseil Scientifique, le Conseil d'Administration du CSA et validés par les personnes compétentes du Département ainsi que les rapports de suivi scientifique des sites, justificatifs des travaux, tableau de synthèse des opérations engagées, montants affectés,
 - pour le point 4 de l'article 3 : la ventilation des dotations pour les postes de 2 techniciens et une secrétaire pour l'année 2013.

Ces documents devront être adressés au Département pour le 22 novembre 2014 au plus tard.

Subvention de fonctionnement poste F.O.N.J.E.P et location de terrains (26 400 €)

La subvention relative au complément du « poste FONJEP », attaché au CSA, ainsi que celle relative aux frais de location des terrains (points 5 et 6 de l'article 3) feront l'objet d'un versement unique après signature de la convention sous réserve, pour le point 5 de la présentation d'un tableau des coûts de location attendus et passés (année n-1), pour chaque site géré par le CSA et relevant de la présente convention.

Article 5 : Durée de la convention et durée de validité de l'aide départementale

La convention est conclue pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

En outre, conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si les subventions de fonctionnement accordées au titre de la présente convention ne sont pas versées dans l'année de leur attribution, leur solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

Pour les subventions d'investissement supérieures à 10 000 euros la durée de validité de la subvention accordée au titre de la présente convention est de 3 ans à compter de sa notification.

En conséquence, son solde sera annulé d'office si les pièces justificatives exigées en application de l'article 4 de la présente convention ne sont pas fournies au Département dans ce délai.

Article 6 : Engagements du CSA

Le CSA s'engage à :

- fournir au Département, dans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale :
 - le bilan et le compte de résultat de l'année n-1 certifié par le trésorier du CSA ;
 - les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus, conformément aux articles L 612-4 et D 612-5 du code de commerce ;
 - un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet des subventions, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
 - le rapport d'activités ;
- tenir sa comptabilité selon les normes en vigueur et dans le respect de la réglementation applicable aux organismes de droit privé subventionnés par des fonds publics ;
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention ;
- aviser le Département de toute modification dans les statuts du CSA, la composition de ses organes de direction, ses coordonnées postales, téléphoniques et/ou bancaires ;
- informer le Département de l'ouverture de toute procédure de redressement ou liquidation judiciaire et de toute cession de la créance départementale (cf. article 12) ;
- faire mention du soutien du Département, par tout moyen approprié, sur tous supports de communication relatifs aux actions subventionnées après avis et accords des services du Département ;
- à informer sans délai le Département des autres subventions publiques attribuées pour la réalisation de l'objet des subventions départementales.

Le CSA devra également associer le Conseil Général aux manifestations ainsi qu'à tout évènement public relevant des subventions départementales. A cet effet, elle s'engage à prendre l'attache du Cabinet du Président du Conseil Général avant de déterminer les dates afférentes à ces évènements.

Dans tous les cas, le Département se réserve la possibilité d'opérer sur place tout contrôle qui lui semblerait nécessaire. Le CSA s'engage, à cet égard, à les faciliter.

Article 7 : Sanctions

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par le CSA sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire diminuer leur montant ou les annuler, après examen des justificatifs présentés par le CSA, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer le CSA par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement des subventions ne pourra être opérée sans que le CSA n'ait été mis en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

Article 8 : Suivi et évaluation

Selon les dispositions statutaires du CSA, le Département du Haut-Rhin est membre de droit du CSA. A ce titre, le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ou son représentant, qui siège au Conseil d'Administration avec droit de vote, est destinataire de tous documents et informations nécessaires à la bonne gestion du CSA.

Toutefois, le CSA rend également compte annuellement de ses actions relatives au programme bénéficiant du soutien du Département. Il devra rendre compte régulièrement de ses actions relatives au programme arrêté avec le Département. Le CSA réalisera un bilan détaillé des actions effectuées au regard du programme d'actions visé en article 2 de la présente convention.

Deux personnes désignées à cet effet par le Département seront chargées de vérifier l'utilisation de la participation du Département sur le plan qualitatif et quantitatif.

Le CSA s'engage à fournir, au maximum 1 mois après le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions visées à l'article 3.

Au vu de ce bilan d'ensemble, le Département pourra décider de procéder, conjointement avec le CSA, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions précité.

Article 9 : Modification de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 2 de la présente convention.

Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 10 : Résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par le CSA de l'une des clauses de la présente convention dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, le CSA n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire du CSA, ou d'impossibilité pour le CSA d'achever sa mission.

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation du CSA en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de ses subventions, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie des subventions déjà versées, selon les modalités précisées à l'article 7 (examen des justificatifs présentés par le CSA, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

Article 11 : Responsabilité

Le CSA exerce ses activités et actions définies à l'article 1^{er} sous sa seule responsabilité. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces activités et actions/projet, pour lesquelles il appartient au CSA de souscrire les assurances adéquates.

Article 12 : Cession de créances

Le Département devra être informé au préalable de tout projet du CSA de cession des créances que constituent les subventions départementales au profit d'un établissement bancaire.

Dans cette hypothèse, le CSA s'engage également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution des subventions, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles 7 et 10.

En cas de cession de créance, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien des subventions et leur versement sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

Article 13 : Compétence juridictionnelle

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être supérieure à 2 mois.

Fait en 2 exemplaires

A Colmar, le

LE PRESIDENT DU
CONSERVATOIRE DES
SITES ALSACIENS

LE PRESIDENT DU
CONSEIL GENERAL DU
HAUT-RHIN

Théo TRAUTMANN

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

Réfèrent		SITES				Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CG88 en cas de partenariat avec l'AERM
zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares (m ²) du 28-4-14)	A.D.E.I.S.			Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées			
rop		BALGAU	« Graskopflaender »	6801602	58,00	Maîtrise foncière Entretien de la prairie Travaux d'entretien courant Evacuation de la matière organique Surveillance de site Renaturation	1 2 0,5 0		oui				
rop		BALGAU	« Unter Rheinfeld »	6801601	169,29	Pas d'extension de site possible Entretien de la prairie Travaux d'entretien courant Evacuation de la matière organique Taille arbres fruitiers Surveillance de site Renaturation	1 2 0,5 1 0		oui				
vw	ZH	BALSCH WILLER	« Weiher »	6801801	286,76	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	1		oui	650,00 €			
vw		BERENTZ WILLER	« Vorderer Rebäcker »	6802701	16,34	Maîtrise foncière Taille des arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche d'entretien de la prairie Renaturation							
rop		BERRWILLER	« Allwinden »	6803201	32,18	Maîtrise foncière Taille des arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche d'entretien de la prairie Surveillance de site Renaturation	1 0 1 0		oui				
vw	ZH	BIEDERT HAL- WOLSCH- WILLER	« Obermatt »	6803501	40,42	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui				
vw		BIESHEIM	« Schanz »	6803601	126,23	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation							
vw		BLODELSH EIMI	« Brunnablohn »	6804101	139	Maîtrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Renaturation			oui				
vw		BRINCKHEI MI	« Gerberstein »	6805401	32,99	Maîtrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Evacuation de la matière organique Renaturation			oui				
rop	ZH	BURNHAUPT/ HAUT	« Bberbach »	6806001	720,38	Maîtrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Entretien des berges de La Doller Enlèvement de déchets Arrachage de plantes exogènes Fauche de plantes exogènes Surveillance de site Renaturation/actions ponctuelles éventuelles : protection des berges si nécessaire	1 2 5 5 0	oui oui oui					
rop	ZH	CERNAY	« Allmend & Hertzgrain »	6806302 6806301	6613,73	Maîtrise foncière Entretien des chenaux de crue Fauche des prairies mésophiles et évacuation de la matière organique/ Pâturage ovins Coupe sélective de ligneux, notamment <i>Robinia pseudacacia</i> Arrachage et fauchage des Plantes exogènes. Surveillance de site Travaux de renaturation : Restauration de levées sèches et réouverture de milieux prairiaux	1 5 0	oui oui	1 100,00 €				
vw		CHALAMPE	« Ile du Rhin »	6806401	1000	Maîtrise foncière Fauche d'entretien des clairières Evacuation de la matière organique Renaturation	1		oui	650,00 €			
vw	ZH	CHAVANNES/ ETANG	« Pont Escarcet »	6806503	100,36	Pas d'extension de site possible Fauche d'entretien Renaturation			oui				

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

SITES						Programme 2014		Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CCG en cas de partenariat avec l'AERM
Référent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares (maj du 28-1-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
vw	ZH	CHAVANNES/ ETANG	« Etang du Milieu »	6806504	664,69	Maîtrise foncière Fauche d'entretien Renaturation : budget total 6500 € - Création de peigne végétal	2		oui				1 300,00 €
vw	ZH	CHAVANNES/ ETANG	« Etang du Pré Favé »	6806505	40,66	Maîtrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	2						
vw	ZH	CHAVANNES/ ETANG	« Etang Derrière les bois »	6806506	135,17	Maîtrise foncière Fauche d'entretien Renaturation : budget total 13 000 € - Nouveau site reprise d'entretien du nouveau site. Coupe d'arbres amélioration de l'arrivée d'eau	6						2 600,00 €
vw	ZH	CHAVANNES/ ETANG	« Riedinger »	6806502	398,79	Maîtrise foncière Fauche d'entretien Entretien de la mare pédagogique Renaturation			oui				
vw	ZH	DANNEMARIE	« Oberau »	6806801	225,65	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant Renaturation							
vw	ZH	DIETWILLE R	« Bruebacherbaechlein »	6807201	193,3	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui				
rop		ENSISHEIM	« Schoene Insel »	6808203/6808204	73,7	Maîtrise foncière Plantation et taille d'arbres fruitiers Récolte de fruits Fauche de la prairie Surveillance de site Renaturation	1 0,5 0		oui				
vw		ENSISHEIM	« Octois »	6808201	489,98	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation Suivi des travaux							
rop		ENSISHEIM	« Ratfeld »	6808206	77,84	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Surveillance de site Renaturation	1 0			oui			
vw		ENSISHEIM	« Tumull »	6808202	493,41	Maîtrise foncière Fauche d'entretien Coupe sélective de <i>Robinia pseudacacias</i> Renaturation			oui		oui	oui	1 300,00 €
vw		ENSISHEIM	« Im Eblen »	6808205	127,06	Maîtrise foncière Fauche de la prairie Renaturation			oui				
vw		FESSENHEIM	« Auf dem canal »	6809101	37,5	Maîtrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Renaturation							
vw		FESSENHEIM	« Ile du Rhin »	6809103	1500	Maîtrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Renaturation							
vw		FLAXLANDEN	« Jungen Hart »	6809301	39,54	Maîtrise foncière Coupe sélective de ligneux Renaturation	1				oui	650,00 €	
vw	ZH	FRANKEN	« Brunnstubbatten »	6809601	50,11	Maîtrise foncière Coupe sélective de ligneux et fauche Renaturation : budget total 6 000 € - Creusement de mare selon le plan de gestion	4						1 200,00 €

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

Programme 2014														
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	SITES		Codes sites	Superficie en ares (m ²) du 28-4-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CG68 en cas de partenariat avec l'AERM
			Lieudit						A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
rop	ZH	GUEWENHEIM	« Wustenhag »	« Vordere Grueth »	6811501	483,23	Maitrise foncière Entretien et maintien des mares Entretien de la roselière Surveillance de site Renaturation Fauche d'entretien des abords du site et de Abattage robinier	5 8 0 4 2					1 800,00 €	oui
rop	ZH	GEISWASSER	« Neuwald »		6810401 6810402	81,25	Maitrise foncière Travaux d'entretien du site Coupe sélectives de saules Surveillance de site Renaturation	3 2 0						
vw	ZH	HEIDWIL LER	« Buckenberg »		6812701	36	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant Renaturation	1						
rop		HERRLIS HEIM PRES COLMAR	« Obere Bruehl »		6813401	193,51	Maitrise foncière Travaux d'entretien de la prairie Surveillance de site Travaux d'entretien du site	0,5 0 0,5		oui				
vw	ZH	HIRTZBA CH	« Illmatten »		6813902	496,31	Maitrise foncière Travaux d'entretien du site Renaturation	1		oui				
vw		HIRTZBA CH	« Bandes A.F. »		6813901	765,22	Maitrise foncière Taille haies / Fauche d'entretien Renaturation	4			oui		1 350,00 €	
vw		HIRTZBA CH	« Muscheck & Stockacker »		6813904	87,88	Maitrise foncière Fauche d'entretien Taille des arbres fruitiers Renaturation							
vw		HIRTZBAC H	« Federspiel »		6813903	204,78	Maitrise foncière Fauche d'entretien Taille des arbres fruitiers Renaturation	1		oui				
rop		HIRTZFELDEN	« Rothleble Niederwald » &		6814002 6814001	2700	Maitrise foncière Entretien des clairières Surveillance de site Entretien des lisières	7 0 7			oui	oui	2 750,00 €	
rop	ZH	HOLTZWHR	« Hochgericht »		6814301	60,28	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant Restauration de la zone humide Surveillance de site renaturation Lutte contre le robinier	3 3 0 3					1 200,00 €	
vw		ILLFURTH	« Blutenberg »		6815201	17,51	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation Surveillance	3		oui		oui	650,00 €	
vw	ZH	JETTINGE N	« Lochfeld »		6815801	43,9	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui				
vw		KAPPEL EN	« Kappelberg »		6816001	31,07	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui				
vw		KAPPEL EN	« Baselboden »		6816002	17,07	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation			oui				
vw		KEMBS	« Grand Canal »		6816301	1000	Maitrise foncière Entretien des clairières Entretien des lisières Renaturation	2			oui		1 400,00 €	
vw	ZH	KINGERSH EIM	« Kingrosch »		6816601	127,83	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	3						
vw		KOETZI NGUE	« Lerchenberg »		6817001	32	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site							
vw	ZH	KUNHEIM	« Giessen »		6817201	229	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	1						

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	SITES Lieudit	Codes sites	Superficie en ares (màj du 28-4-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CQ68 en cas de partenariat avec l'AERM
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
vw		LEYMEN	« Landskrön »	6818201	27,51	Maitrise foncière Travaux d'entretien des pelouses sèches Renaturation	2						
vw		LIGSDORF	« Dem Georgeboden »	6818601	74,25	Maitrise foncière Travaux d'entretien des pelouses sèches Renaturation Suivi des travaux	1			oui			
vw		LIGSDORF	« Ritti beim Doris »	6818604	59,42	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	3			oui	900,00 €		
vw	ZH	LIGSDORF	« Beim Scheuerlin »	6818603	20	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation							
vw		LUDMSCHWILLER	« Steinacker »	6819101	39,14	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation - plantation arbres fruitiers	2		oui		oui		
vw	ZH	LUCELLE / KIFFIS	« Luetzelmatte »	6816501	675,77	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	4						
vw	ZH	LUTTER	« Aeussere Krautgaender »	6819401	4,15	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant Renaturation							
vw		MAGSTATT / BAS	« Baslerweg »	6819701	163,33	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	4		oui		oui		
vw		MAGSTATT / BAS	"Starkaecker"	6819701	299,69	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	2		oui		oui		
vw		MAGSTATT / HAUT	« Huhnerrmatte »	6819801	64,24	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	2		oui		oui		
vw	ZH	MAGSTATT / HAUT	"Neue Matt"	6819802	100,67	Maitrise foncière Travaux de fauche Renaturation	4		oui				
rop		METZERAL	« Wormspel »	6820401	263,2	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant Surveillance de site Renaturation	0						
vw		MICHELBACH-LE-BAS	« Ziehlacker »	6821501	19,65	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	1		oui		oui	100,00 €	
vw	ZH	MONTREUX-VIEUX	« Au Champ »	6821501	229,73	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation - coupe enlèvement résineux, curage pièces d'eau budget total 6 500 €	3			oui	350,00 €	1 300,00 €	
vw	ZH	MONTREUX-VIEUX	« Norates »	6821502	130,61	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation							

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	SITES			Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CDES en cas de partenariat avec l'AERM
			Lieu-dit	Codes sites	Superficie en ares (maj du 28-4-14)			A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
rop	ZH	NAMBSHEIM	« Thierrain »	6823001	175,7	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Surveillance de site Renaturation	1 3 0				oui	600,00 €	
rop	ZH	NAMBSHEIM	« Thierrain »	6823001	51,7	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Surveillance de site Renaturation	1 0				oui	600,00 €	
rop	ZH	OBERSAASHEIM	« Wiedheck »	6824601	24,8	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Surveillance de site Renaturation	1 0						
vw		OBERLARG	« Tyeutsch »	6824301	80	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	2				oui	650,00 €	
vw		PETIT-LANDAU	« Ile du Rhin »	6825401	1700	Maitrise foncière Entretien des clairières Entretien du bras mort Renaturation : réouverture de pelouses sèches	4				oui	1 300,00 €	8 000,00 €
vw		RICHWILLER	« Schweinlochboden »	6827001	889,17	Maitrise foncière Entretien des clairières Entretien des lisières Renaturation	2						
vw	ZH	RIEDSHEIM	« Marksbrunnen »	6827101	15,85	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	1						
vw		ROSENAU	« Ile du Rhin »	6828601	2500	Maitrise foncière Entretien courant des pelouses Renaturation	6				oui	1 400,00 €	
vw		ROSENAU	« Jungfrau - Rheinzinck »	6828602	482,11	Maitrise foncière Entretien courant des pelouses Renaturation	4				oui	1 350,00 €	
vw		ROSENAU	« Jungfrau - gravière & weid »	6828604	351,54	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant des pelouses Renaturation	4				oui	650,00 €	
rop		ROUFFACH	« Herrisheimer Pfad »	6828702	236,5	Maitrise foncière Fauche d'entretien de la prairie Surveillance de site Renaturation	1				oui		
rop		ROUFFACH	« Oelberg, Haulen, Waldweg »	6828703/682	148,92	Maitrise foncière Entretien courant des pelouses; pierriers ... Surveillance de site Entretien des lisières et bosquets	1 0 1				oui	1 200,00 €	

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

SITES					Programme 2014		Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts : part résiduelle CG68 en cas de partenariat avec l'AERM	
Référent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares (m ²) du 28-1-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole			Entreprises spécialisées
rop		RUSTENHART	« Niederwald »	6829001	188,11	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant des clairières et des lisères Surveillance de site Renaturation	3 0				oui	700,00 €	
rop		RUSTENHART	« Rheinfelderwald »	6829002	50,8	Maitrise foncière Coupe des ligneux Surveillance de site Renaturation	0						
vw	ZH?	SAINT-LOUIS	« Morgenweide »	6829704	41,14	Maitrise foncière Entretien Renaturation	3				oui	650,00 €	
vw	ZH	SAINT-LOUIS	« Untere Au »	6829702	0	Maitrise foncière Entretien du site Renaturation							
vw	ZH	SAINT-LOUIS	« Mittlere Au » - « Au Vive »	6829705	1803,6	Maitrise foncière Renaturation							
vw		SAINT-LOUIS	« Mittlere Au »	6829701	673,94	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	3		oui				
vw		SAINT-LOUIS	« Obere Au »	6829703	472,85	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	1				oui	1 300,00 €	
rop	ZH	SAINT-LOUIS	« Russenlager »	6829707	804,21	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Surveillance de site Renaturation	5 0						
rop	ZH	SCHWEIGHOUSE/ THANN	« Breitwasen »	6830201	2472,2	Maitrise foncière Gestion courante Surveillance de site Renaturation	5 0	oui	oui		oui	600,00 €	
rop		SCHWEIGHOUSE/ THANN	« Haegele »	6830202	129,24	Maitrise foncière Travaux d'entretien Surveillance de site Renaturation	1 0						
vw	ZH	SCHWOEBEN	« Dimpfel »	6830301	20,59	Maitrise foncière Fauche et entretien courant Renaturation	2				oui		
vw	ZH	SEPPOIS/ BAS	« Obere Matten »	6830301	207,74	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	2			oui			
vw	ZH	SEPPOIS/ HAUT	« Largue »	6830601	54,49	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation							

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention :

SITES						Programme 2014		Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CG8 en cas de partenariat avec l'AERM
Référent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares (m ² du 28-4-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
vw	ZH	SEWEN	« Tourbière lacustre »	6830701	1422,25	Maitrise foncière Fauche et entretien courant Renaturation	6		oui		oui	2 600,00 €	
vw	ZH	STEINBRUNN / HAUT	« G Fell »	6832401	292,19	Maitrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	4		oui				
vw		STETTEN	« Tafeläiche »	6832701	0,5	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation /							
vw	ZH	STETTEN	« Aeusserer Riedmatten »	6832702	357,6	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation	4		oui		oui	250,00 €	
vw		SONDERSDORF	« Muehlengrund »	6831202	177,8	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	4				oui	300,00 €	
vw		SONDERSDORF	« Birgmatten »	6831201	69,38	Maitrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	2				oui	300,00 €	
vw		UFFHEIM	« Neubrunnen »	6834101	23,35	Maitrise foncière Fauche d'entretien - taille arbres fruitiers Renaturation			oui		oui	250,00 €	

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

SITES						Programme 2014		Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CDES en cas de partenariat avec l'AERM
Référent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieudit	Codes sites	Superficie en ares (mâj du 28-4-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
rop	ZH	URBES FELLERING HUSSEREN	« See »	6834401	2813,06	Maîtrise foncière Entretien du sentier pédestre Entretien du site Surveillance de site Abattage d'arbres pourris et/ou dangereux	5 3 0 2	oui		oui		1 200,00 € 1 200,00 €	
rop		VENTRON	« Wintergés »		0	Maîtrise foncière En cas de besoin, C.S.L. gestionnaire de l'indivision Renaturation Suivi des travaux Surveillance	0						
vw	ZH	VOGELGRUN	« Kuhkopf »	6835102	40	Maîtrise foncière Plantation de saules / Fauche Surveillance de site Renaturation	1 0					600,00 €	
vw	ZH	VOGELGRUN	« Rothgem »	6835101	355,14	Maîtrise foncière Gestion courante Surveillance de site Renaturation : budget total 5 000 € - Mise en têtard	3 0	oui				900,00 €	1 000,00 €
rop		VOGELSHHEIM	« Kehrlweg »	6835201	1390,49	Maîtrise foncière Gestion courante Surveillance de site Renaturation : Décaissage de sol (remblais) pour retrouver Onorix Natrix sous forme de graines et mises en place d'un merlon et 1ère tranche d'abattage de robinier	7 0				oui	2 400,00 € 2 400,00 €	9 600,00 €

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

Programme 2014

Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	SITES		Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)	Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle CQ88 en cas de partenariat avec l'AERM	
			Lieu-dit	Codes sites			Superficie en ares (m ² du 28-1-14)	A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole			Entreprises spécialisées
vw		WAHLBACH	« Hinter den Reben »	6835301	36	Maîtrise foncière Entretien courant du site Renaturation	1						
vw	ZH	WERENTZHOUSE	« Buchholtzstuecklen »	6836301	47,8	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation	1						
vw		WINKEL	« Bahholz & Stocketen »	6837301	388,59	Maîtrise foncière Fauche et entretien courant Renaturation	4	oui		oui	900,00 €		
vw	ZH	WINKEL	« Weihermatten »	6837302	241,23	Maîtrise foncière Fauche et entretien courant Renaturation	2	oui			300,00 €		
vw		WINKEL	« Hinter Holz »	6837305	47,36	Maîtrise foncière Fauche et entretien courant / Coupe de ligneux Renaturation Suivi des travaux Surveillance	2			oui			
vw		WINKEL	« Medsche »	6837304	362	Maîtrise foncière Fauche et entretien courant / Coupe de ligneux Renaturation	4	oui		oui	850,00 €		
vw		WINKEL	« Reben »	6837303	847,36	Maîtrise foncière Fauche d'entretien Renaturation	4	oui			450,00 €		

Sites Secteur Haut-Rhin : Tableau de demande de subvention

SITES						Programme 2014		Intervenants extérieurs				Gestion	Renaturation : estimation des coûts - part résiduelle, CG69 en cas de partenariat avec l'AERM
Réfèrent	zone humide codifiée ZH	Communes	Lieu-dit	Codes sites	Superficie en area (m ²) du 28-4-14)	Interventions liste non exhaustive à compléter	Techniciens (jours)						
								A.D.E.I.S.	Prestataire agricole	Lycée Agricole	Entreprises spécialisées		
vw		WINKEL	« Saumatten »	6837302	20,24	Maîtrise foncière Fauçonnage Renaturation							
rop		WILDENSTEIN	« Weid »	6837003	20,24	Maîtrise foncière Fauçonnage tardif Surveillance de site Renaturation	1 0		oui				
rop	ZH	WILDENSTEIN	« Heidenbad »	6837002	76,96	Maîtrise foncière Travaux d'entretien : prairie & sentier Surveillance de site Travaux de renaturation	5 0	oui	oui		600,00 €		
vw	ZH	WITTENHEIM	« Mine Fernand »	68376001	1192,44	Maîtrise foncière Fauçonnage et entretien courant Renaturation							
vw		WOLSCHWILLER	« Bergmatten »	6838002	142,69	Maîtrise foncière Fauçonnage tardif Renaturation					oui	650,00 €	
vw		WOLSCHWILLER	« Falaises »	6838001	742	Maîtrise foncière Travaux d'entretien courant du site Renaturation							
Régie interne (carburant, machine, entretien de gestion, assurance, amortissement, fournitures, petit équipement, gestion)							20					8 940,00 €	
Action de protection et de mise en valeur, maîtrise foncière réalisée par le CSA							50						
TOTAUX GENERAUX		TOTAUX GENERAUX			47333,15		333,50				50 940,00 €	25 000,00 €	

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

BALSCHWILLER Weiher

Zone humide (roselière) de 2,87 ha : propriété communale

Plan de gestion 2000-2005 à renouveler

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Bilan/Evaluation de la gestion, mettre à jour la partie diagnostique du plan de gestion, programmer la gestion pour une nouvelle période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFLIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation de la gestion conservatoire menée	2,5	Dans la continuité des investigations scientifiques réalisées en 2005, 2008 et 2011 dans le cadre du suivi écologique du site, nécessité de dresser un bilan écologique de la gestion menée depuis 1996 et de le confronter à l'historique de gestion	0,5	2		
Actualisation de l'inventaire floristique et cartographie (investigations de terrain)	2	Actualisation de la carte des habitats, réalisation de relevés phytosociologiques, cartographie des plantes patrimoniales, cartographie des espèces invasives	0	2	120	2
Mise à jour des cartes	2	Actualisation de la carte foncière (orthophoto 2011), de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques, de la carte de répartition des observations remarquables	0,5	1,5	0	
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	2,75	plusieurs passages nécessaires (phénologie)		2,75	180	3
Inventaire des oiseaux	0,5	Valorisation des données existantes / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5	0	0
Prospections d'inventaire des amphibiens	1	1 prospection nocturne		1	86	1
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans...		0,5	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	3,5	Temps de rédaction estimé		3,5	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	1,5	Echanges de concertation avec la Commune / Temps de rédaction estimé		1,5	0	
Définition des enjeux / objectifs	2	Echanges de concertation, reconduction ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain	0,5	1,5	60	1
Elaboration du plan de travail	1,25	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	0,75		
Rédaction des fiches actions	2	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	2	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	23		3	20		

1 trajet	km
Ungersheim-Balschwiller :	30
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	908,97 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	20	140	3 752,34 €
Total				4 661,31 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				197,59 €
Total				4 858,90 €

Aide à solliciter (€):	CG68	2 528 €
	AERM	2 331 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

BURNHAUPT-LE-HAUT Biberbach

Zone humide : Zone alluviale de la Doller

Copropriété CG68-CSA ; propriétés CG68 / Plan de gestion 1996-2001 à actualiser

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Bilan/Evaluation de la gestion, mettre à jour la partie diagnostique du plan de gestion, programmer la gestion pour une nouvelle période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFELIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation de la gestion conservatoire menée	2,5	Dans la continuité des investigations scientifiques réalisées en 2005, 2008 et 2011 et 2013 dans le cadre du suivi écologique du site, nécessité de dresser le bilan écologique de la gestion menée depuis 1996 et de le confronter à l'historique de gestion	0,5	2		
Actualisation de la cartographie des habitats (investigations de terrain)	2	Actualisation de la carte des habitats (relevés phyto et actualisation inventaire flore réalisés en 2013 dans le cadre du suivi écologique)	0	2	92	2
Mise à jour des cartes (informatique SIG)	1,5	Actualisation de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques, de la carte de répartition des observations remarquables		1,5	0	
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	3	plusieurs passages nécessaires (phénologie), pour compléter les inventaires encore incomplets pour ces groupes taxonomiques (site grand et complexe)		3	138	3
Inventaire des oiseaux	0,5	Valorisation des données existantes / Echanges de concertation avec la LPO / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5	0	0
Prospections d'inventaire des amphibiens	1	1 prospection nocturne / échanges de concertation avec BUFO		1	86	1
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	1	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans, synthèse sur les espèces ciblées par la gestion (Castor d'Europe)		1	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	4	Temps de rédaction estimé		4	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	2	Echanges de concertation avec le CG68 / Temps de rédaction estimé	0,5	1,5	0	
Définition des enjeux / objectifs	2	Echanges de concertation, recondution ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain	0,5	1,5	46	1
Elaboration du plan de travail	1,5	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	1		
Rédaction des fiches actions	2,5	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	2,5	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	25		3	22		

1 trajet	km
Ungersheim-Burnhaupt-le-Haut :	23
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	908,97 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	22	154	4 127,58 €
Total				5 036,55 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				197,59 €
Total				5 234,14 €

Aide à solliciter (€):	CG68	2 716 €
	AERM	2 518 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

ENSISHEIM Les Octrois

Zone humide : Roselière à Phramites australis ; Site historique de nidification du Busard des roseaux ; îlot refuge pour l'avifaune au sein de la plaine céréalière
Copropriété CG68-CSA et location (propriétaire privé) / Plan de gestion 1997-2002 à actualiser

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Bilan/Evaluation de la gestion, mettre à jour la partie diagnostique du plan de gestion, programmer la gestion pour une nouvelle période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFLIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation de la gestion conservatoire menée	1,5	Dans la continuité des investigations scientifiques réalisées en 2006, 2009 et 2012 dans le cadre du suivi écologique du site, nécessité de dresser le bilan écologique de la gestion menée depuis 1986 et de le confronter à l'historique de gestion	0,5	1		
Actualisation de la cartographie des habitats (investigations de terrain)	0,75	Actualisation de la carte des habitats (relevés phyto et actualisation inventaire flore réalisés en 2012 dans le cadre du suivi écologique	0	0,75	24	2
Mise à jour des cartes (informatique SIG)	1	Actualisation de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques, de la carte de répartition des observations remarquables ; comparaison SIG des différentes photo aériennes à compléter dans l'analyse des cartes		1	0	
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	2	plusieurs passages nécessaires (phénologie) pour compléter les inventaires encore incomplets pour ces groupes taxonomiques		2		
Inventaire des oiseaux	0,5	Terrain + valorisation des données existantes / Echanges de concertation avec la LPO / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion (en particulier Enjeu Busard des roseaux)		0,5	36	3
Prospections d'inventaire des amphibiens	0,75	1 prospection nocturne / échanges de concertation avec BUFO		0,75	86	1
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans, synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	2,5	Temps de rédaction estimé		2,5	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	1,5	Temps de rédaction estimé	0,5	1	0	
Définition des enjeux / objectifs	1,25	Echanges de concertation, recondution ou révision, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain avec le CG68	0,5	0,75	12	1
Elaboration du plan de travail	1,25	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	0,75		
Rédaction des fiches actions	2	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	2	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	17		3	14		

1 trajet	km
Ungersheim-Ensisheim :	6
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	908,97 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	14	98	2 626,64 €
Total				3 535,61 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				197,59 €
Total				3 733,20 €

Aide à solliciter (€):		
	CG68	1 965 €
	AERM	1 768 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

HOLTZWHR Hochgericht

Zone humide de 60,28 ares - Site récent - 1er plan de gestion à construire

Propriété de la Commune d'Holtzwhir confiée au CSA début 2011 par bail emphytéotique d'une durée de 20 ans ; Zone refuge le long du canal de Colmar dans un ensemble paysager majoritairement agricole et urbanisé.

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Doter le site d'orientations de gestion validées, programmer la gestion pour une période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFELIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation des premiers travaux réalisés depuis 2011	1	Echange de concertation avec le Technicien et le Conservateur bénévole sur les premiers travaux réalisés (réouverture et coupe des robiniers)	0,5	0,5		
Actualisation de la cartographie des habitats (investigations de terrain)	0,5	Actualisation de la carte des habitats (relevés phyto et actualisation inventaire flore réalisés en 2013 dans le cadre du suivi écologique)	0	0,5	66	1
Mise à jour des cartes (informatique SIG)	0,75	Actualisation de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques ; comparaison SIG des différentes photo aériennes à compléter dans l'analyse des cartes		0,75	0	
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	1,5	plusieurs passages nécessaires (phénologie) pour compléter les inventaires encore incomplets pour ces groupes taxonomiques		1,5	132	2
Inventaire des oiseaux	0,5	Terrain + valorisation des données existantes / Echanges de concertation avec la LPO / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5		
Prospections d'inventaire des amphibiens	0,75	1 prospection nocturne / échanges de concertation avec BUFO / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,75	86	1
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	0,25	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans, synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,25	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	2	Temps de rédaction estimé		2	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	1	Temps de rédaction estimé	0,5	0,5	0	
Définition des enjeux / objectifs	1	Echanges de concertation, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain de l'équipe de projet	0,5	0,5	66	1
Elaboration du plan de travail	1,25	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	0,75		
Rédaction des fiches actions	2	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	2	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	14		3	11		

1 trajet	km
Ungersheim-Holtzwhir :	33
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	908,97 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	11	77	2 063,79 €
Total				2 972,76 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				197,59 €
Total				3 170,35 €

Aide à solliciter (€) :	CG68	1 684 €
	AERM	1 486 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

WERENTZHUSE Buchholtz

Zone humide de 47,8 ares - 1er plan de gestion à rédiger

Propriété de la Commune de Werentzhouse, confiée en gestion au CSA depuis 1993 ; bail civil de 12 ans et 1 mois, reconduit tacitement. Prochaine échéance en 2017.

Petit boisement / travaux d'aménagement de 5 mares réalisés en 1991 par le CSA

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Doter le site d'orientations de gestion validées, programmer la gestion pour une période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFLIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation de la gestion conservatoire	1	Dans la continuité des investigations scientifiques réalisées en 2005, 2008 et 2011 dans le cadre du suivi scientifique du site, nécessité de dresser un bilan écologique de la gestion menée depuis 1993 et de le confronter à l'historique de gestion	0,5	0,5		
Actualisation de l'inventaire floristique et de la cartographie des habitats (investigations de terrain)	1	Actualisation de la carte des habitats, réalisation de relevés phytosociologiques illustratifs et utiles au suivi de l'état de conservation des habitats	0	1	120	1
Mise à jour des cartes (informatique SIG)	0,75	Actualisation de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques ; comparaison SIG des différentes photo aériennes à compléter dans l'analyse des cartes		0,75	0	
Prospections d'inventaires des odonates, orthoptères, papillons de jours (avril-septembre)	1,5	plusieurs passages nécessaires (phénologie) pour compléter les inventaires encore incomplets pour ces groupes taxonomiques		1,5	240	2
Inventaire des oiseaux	0,5	Terrain + valorisation des données existantes / Echanges de concertation avec la LPO / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5		
Prospections d'inventaire des amphibiens	0,75	1 prospection nocturne / échanges de concertation avec BUFO / Synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,75	86	1
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	0,25	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans, synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,25	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	2	Temps de rédaction estimé		2	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	1	Temps de rédaction estimé	0,5	0,5	0	
Définition des enjeux / objectifs	1	Echanges de concertation, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain de l'équipe de projet, et rencontre de la Commune	0,5	0,5	120	1
Elaboration du plan de travail	1	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	0,5		
Rédaction des fiches actions	1,75	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	1,75	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	14		3	11		

1 trajet	km
Ungersheim-Werentzhouse :	60
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	908,97 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	11	77	2 063,79 €
Total				2 972,76 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				197,59 €
Total				3 170,35 €

Aide à solliciter (€):	CG68	1 684 €
	AERM	1 486 €

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

VOLGELSHEIM Ancien terrain militaire

Pelouses sèches remarquables ; 1390,48 ares

Propriété de la Commune de Volgelsheim, confiée en gestion au CSA en 2012 ; bail emphytéotique 2012-2030

Ancien terrain militaire jusqu'en 1991 ; enjeu de préservation des milieux ouverts et des espèces remarquables inféodées aux pelouses sèches

Station unique et historique d'*Ononisatrix* ; Holotype de *Potentilla alsatica* T. Gregor : nouvelle espèce pour la flore, décrite par Thomas Gregor en 2004 sur le site même.

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Doter le site d'orientations de gestion validées, programmer la gestion pour une période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFELIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation de la gestion conservatoire	1	Echange de concertation avec le Technicien et la Conservatrice bénévole sur les premiers travaux réalisés (lutte contre les invasives dont le Solidage géant, coupe de robiniers...)	0,5	0,5		
Cartographie des habitats (investigations de terrain)	1,75	Inventaire floristique conséquent valorisé dans le cadre du suivi écologique en 2012 ; Reste à compléter la description des pelouses par quelques relevés phytosociologiques illustratifs et à réaliser la cartographie des habitats	0	1,75	74	1
Mise à jour des cartes (informatique SIG)	1,5	Construction de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques ; comparaison SIG des différentes photo aériennes à compléter dans l'analyse des cartes ; nombreuses cartes de localisation des plantes patrimoniales déjà mises en forme dans le cadre du suivi écologique 2012		1,5	0	
Prospections d'inventaires des orthoptères, et des papillons de jours (avril-septembre)	2,3	Plusieurs passages nécessaires (phénologie) pour compléter les inventaires encore incomplets pour ces groupes taxonomiques		2,3	148	2
Inventaire des oiseaux	0,5	Terrain + valorisation des données existantes / Echanges de concertation avec la LPO / Synthèse sur les espèces à cibler par la gestion		0,5		
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans, synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	3	Temps de rédaction estimé		3	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	2	Echanges d'informations avec la Commune pour retracer l'histoire du site / Temps de rédaction estimé	0,5	1,5	0	
Définition des enjeux / objectifs	1	Echanges de concertation, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain de l'équipe de projet, et rencontre de la Commune	0,5	0,5	74	1
Elaboration du plan de travail	1	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	0,5		
Rédaction des fiches actions	2	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	2	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	18,05		3	15		

1 trajet	km
Ungersheim-Volgelsheim :	37
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	909 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	15	105	2 814 €
Total				3 723 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				198 €
Total				3 921 €

Aide à solliciter (€):	CG68	3 921 €
	AERM	/

Estimation du coût d'élaboration du plan de gestion

Secteur 68

LEYMEN Landskronberg

Pelouses sèches : 27,51 ares

Propriété privée, confiée en gestion au CSA en 2007 ; bail emphytéotique 99 ans

Objectifs prioritaires pour l'exercice : Doter le site d'orientations de gestion validées, programmer la gestion pour une période de 7 ans

	Temps réservé par action (Jours)	Justification du temps	Responsable Pôle scientifique (G. GRANDET)	Chargée d'études scientifiques (D. SCHLAEFELIN)	Déplacements (km)	Trajets (Aller-retour) Terrain
Bilan/Evaluation de la gestion conservatoire	1	Echange de concertation avec le Technicien et valorisation des suivis écologiques réalisés en 2008 et 2011 pour évaluer la gestion conservatoire, tout particulièrement les travaux de restauration (reconquête sur embroussaillage) de la pelouse.	0,5	0,5		
Actualisation des inventaires floristiques et cartographie des habitats (investigations de terrain)	1	Inventaire floristique à actualiser ; Compléter la description des pelouses par quelques relevés phytosociologiques illustratifs et réaliser la cartographie des habitats	0	1	74	1
Mise à jour des cartes (informatique SIG)	1	Construction de la carte des habitats, de la carte de localisation des relevés phytosociologiques ; comparaison SIG des différentes photo aériennes à compléter dans l'analyse des cartes ; Mise en forme des cartes de localisation des observations remarquables, le cas échéant		1	0	
Prospections d'inventaires des orthoptères, et des papillons de jours (avril-septembre)	2	Plusieurs passages nécessaires (phénologie) pour compléter les inventaires encore incomplets pour ces groupes taxonomiques		2	148	2
Inventaire des oiseaux	0,5	Terrain + valorisation des données existantes / Echanges de concertation avec la LPO / Synthèse sur les espèces à cibler par la gestion		0,5		
Animation pour la réalisation de compléments d'inventaire des mammifères, des reptiles, des champignons...	0,5	Contacts des personnes ou organismes ressources, fourniture de plans, synthèse sur les espèces ciblées par la gestion		0,5	0	
Mise à jour du diagnostic écologique	1,5	Temps de rédaction estimé		1,5	0	
Mise à jour du diagnostic socio-économique	1	Temps de rédaction estimé	0,5	0,5	0	
Définition des enjeux / objectifs	1	Echanges de concertation, rédaction / inclus une réunion de concertation sur le terrain de l'équipe de projet	0,5	0,5	74	1
Elaboration du plan de travail	1	Echanges de concertation / Temps de rédaction estimé	0,5	0,5		
Rédaction des fiches actions	2	Rédaction des fiches originales, adaptation des fiches existantes, carte des unités de gestion	0	2	0	
Elaboration de la fiche de synthèse du plan de gestion	0,25	Temps de rédaction estimé		0,25	0	
Programmation, relecture, correction, présentation, validation (CS, CA), diffusion / Animation du Pôle scientifique, cohérence par rapport à la politique scientifique du CSA, échanges de concertation avec les partenaires, rapports d'activités scientifiques	1,25	Temps estimé	1	0,25	146	
	14		3	11		

1 trajet	km
Ungersheim-Leymen :	37
Ungersheim-Colmar (Conseil scientifique) :	30
Ungersheim-Ribeauvillé (Conseil d'administration) :	43

	Coût journalier (€/j)	Total jours	Total heures	Coût
Responsable du Pôle scientifique	302,99	3	21	909 €
Chargée d'études scientifiques DS	187,62	11	77	2 814 €
Total				3 723 €
Stagiaire (accompagnement terrain)				198 €
Total				3 921 €

Aide à solliciter (€):	CG68	3 921 €
	AERM	/

Programme d'investigations scientifiques dans le cadre du suivi écologique des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens dans le Haut-Rhin, avec le soutien du Conseil général du Haut-Rhin, et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les sites concernés par des zones humides

ANNEE 2014

Les sites gérés par le Conservatoire des sites Alsaciens avec le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin sont répartis sur trois secteurs d'étude (A, B et C). Tous les sites concernés par des zones humides sont signalés : les opérations de suivi écologique peuvent alors bénéficier d'un soutien complémentaire de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le suivi scientifique est réalisé chaque année et successivement sur l'ensemble des sites d'un des 3 secteurs d'étude et couvre ainsi l'ensemble des sites sur un pas de temps de trois ans.

En 2014, le suivi scientifique concerne le secteur B (Vallée de la Doller, Sundgau et Jura alsacien).

Basé sur le suivi d'indicateurs spécifiques déterminés pour chaque site : espèces indicatrices, groupements végétaux, éléments de fonctionnalité ... le suivi scientifique permet :

- de mettre en œuvre des actions de suivi des milieux ou des espèces programmées dans les plans de gestion ;
- un retour d'information sur l'état écologique des sites au cours de la vie des plans de gestion ;
- d'affiner la gestion et de proposer si nécessaire des opérations de gestion complémentaires au plan de gestion en fonction de nouveaux enjeux identifiés.

Pour chaque site, une fiche de suivi synthétique est restituée comportant les indicateurs et leur évaluation (évolution comparée aux campagnes de suivi précédentes), des photographies illustratives et si nécessaire des cartographies.

La veille naturaliste sur les sites vise à récolter des observations pour l'ensemble des espèces faunistiques et floristiques. Ces observations permettent de suivre la biodiversité des sites et de compléter les inventaires. Des observations sont réalisées lors des passages sur les sites pour le suivi scientifique, d'autres observations sont récoltées par les observateurs bénévoles, les organismes partenaires et l'équipe permanente.

Le tableau ci-joint liste les 33 sites CSA concernés par des suivis écologiques programmés en 2014 et précise quels sont les indicateurs de suivis écologiques qui seront suivis dans ce cadre.

NB : Si besoin, le programme annuel des investigations sur sites pourra être modifié à la marge et en accord avec le Département du Haut-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, afin de permettre d'intervenir sur certains sites qui le nécessiteraient.

Contact CSA pour le suivi écologique et la veille naturaliste des sites :

Gaëlle GRANDET, Responsable du pôle scientifique

Conservatoire des Sites Alsaciens

Maison des Espaces Naturels – Ecomusée - 68190 UNGERSHEIM

03 89 83 34 20 / Fax : 03 89 83 34 21

gaelle.grandet@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Programme des investigations scientifiques sur les sites gérés par le CSA - Secteur 68 - Prévisionnel 2014

Communes	Sites CSA	Indicateurs écologiques suivis	Zones humides	Temps de travail Responsable Pôle scientifique (G. Grandet) (heures)	Temps de travail Chargé d'études scientifiques (D. Schlaeflin) (heures)
MONTREUX-VIEUX	Les Norates	papillons de jour ; <i>Solidago gigantea</i> ; <i>Impatiens glandulifera</i> ; oiseaux ; odonates ; amphibiens	X	5	28
MONTREUX-VIEUX	Au Champ	Suivi du pâturage ; Suivi de l'ancienne plantation d'épicéas restaurée ; papillons ; <i>Solidago gigantea</i>	X	5	28
SCHWEIGHOUSE-THANN	Obere Breitwasen	<i>Gagea lutea</i> ; Castor d'Europe ; <i>Euphorbia palustris</i> ; Petit Gravelot ; <i>Campanula cervicaria</i> ; <i>Marsilea quadrifolia</i> ; Renouées asiatiques ; orthoptères	X	6	35
SCHWEIGHOUSE-THANN	Haegele	Castor d'Europe ; Petit Gravelot ; <i>Marsilea quadrifolia</i> ; Renouées asiatiques ; Balsamine ; orthoptères	X	6	28
SEPPOIS-LE-BAS	Obere Matten	<i>Marsilea quadrifolia</i> ; <i>Carex pseudocyperus</i> ; <i>Euphorbia palustris</i> ; Cuivré des marais ; amphibiens ; papillons ; odonates ; orthoptères	X	5	28
SEPPOIS-LE-HAUT	La Largue / Morenbismatten	Castor d'Europe ; Flore printanière forêt alluviale ; papillons ; oiseaux ; orthoptères	X	3	28
SONDERSDORF	Birgmatten	<i>Gentianella ciliata</i> ; <i>Gentianella germanica</i> ; <i>Trollius europaeus</i> ; Relevés phytosociologiques ; papillons ; oiseaux ; orthoptères		2	16
SONDERSDORF	Muehlengrund	<i>Aster amellus</i> ; <i>Carlina acaulis</i> ; <i>Gentianella ciliata</i> ; <i>Gentianella germanica</i> ; <i>Globularia bisnagarica</i> ; Relevés phytosociologiques ; papillons (Damier de la Succise) ; oiseaux ; orthoptères		2	16
WINKEL	Bahholtz	<i>Carlina acaulis</i> ; Relevés phytosociologiques ; papillons ; orthoptères		2	16
WINKEL	Hinterm Holz	Relevés phytosociologiques ; papillons ; orthoptères		3	16
WINKEL	Medsche	<i>Carlina acaulis</i> ; <i>Gentianella ciliata</i> ; <i>Gentianella germanica</i> ; <i>Spiranthes spiralis</i> ; Relevés phytosociologiques ; papillons ; orthoptères		3	16
WINKEL	Reben	<i>Aster amellus</i> ; <i>Carlina acaulis</i> ; <i>Spiranthes spiralis</i> ; relevés phytosociologiques ; papillons (Damier de la Succise), orthoptères		3	16
WINKEL	Stockenten	<i>Carlina acaulis</i> ; <i>Gentianella germanica</i> ; <i>Globularia bisnagarica</i> ; <i>Spiranthes aestivalis</i> ; relevés phytosociologiques ; papillons ; orthoptères		2	16
WINKEL	Weihermatten	<i>Iris sibirica</i> ; <i>Trollius europaeus</i> ; papillons (Damier de la Succise, Cuivré des marais) ; odonates ; orthoptères, amphibiens	X	4	28
WOLSCHWILLER	Bergmatten	<i>Geranium palustre</i> ; Relevés phytosociologiques ; papillons (Cuivré des marais)	X	2	28
WOLSCHWILLER	Raemel	<i>Draba aizoides</i> ; <i>Athamanta cretensis</i>		2	16
WOLSCHWILLER	Ruetlischt	<i>Draba aizoides</i> ; <i>Athamanta cretensis</i>		2	16
BIEDERTHAL	Obermatt	amphibiens ; papillons (Cuivré des marais) ; odonates ; orthoptères ; relevés phytosociologiques	X	4	28
KIFFIS	Luetzelmatten	oiseaux (Busard des roseaux) ; papillons ; orthoptères ; Balsamine ; Renouées asiatiques	X	4	28
LUTTER	Aeussere Krautlaender	papillons (Cuivré des marais) ; relevés phytosociologiques	X	4	30
LIGSDORF	Dem Georg Boden	<i>Aster amellus</i> ; papillons (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet) ; oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Accenteur mouchet) ; orthoptères		3	16
LIGSDORF	Beim Scheuerlin	<i>Carex davalliana</i> (suivi de l'impact des sangliers)	X	2	30
LIGSDORF	Ritti Beim Doris	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> ; papillons ; orthoptères		3	15
FRANKEN	Brunnstubenmatten	amphibiens ; oiseaux ; papillons, odonates ; orthoptères ; état mares et roselière	X	2	28
SCHWOBEN	Dimpfel	Oiseaux (Rousserolles) ; amphibiens ; papillons ; odonates ; orthoptères ; état mares et roselière	X	2	28
STEINBRUNN-LE-HAUT	G'Fell	Balsamine ; Solidages ; <i>Iris sibirica</i> ; papillons ; odonates ; amphibiens	X	4	30
HEIDWILLER	Schulgaesslé	oiseaux ; amphibiens ; papillons, orthoptères ; odonates ; relevés phytosociologiques	X	4	28
GUEWENHEIM	Mittlere Grüth	Etat des mares, <i>Iris sibirica</i> , <i>Hottonia palustris</i> , <i>Potamogeton coloratus</i> , <i>Ranunculus lingua</i> , amphibiens (Sonneur à ventre jaune), <i>Carex pseudocyperus</i> nouvellement découvert, relevés phytosociologiques	X	4	30
KAPPELEN	Kappeliberg	Cartographie des habitats ; relevés phytosociologiques ; premiers inventaires floristiques ; papillons		3	15
BRINCKHEIM	Gerberstein	Cartographie des habitats ; relevés phytosociologiques ; premiers inventaires floristiques ; papillons		3	15
KOETZINGUE	Lerchenberg	Robiniers ; <i>Orchis purpurea</i>		3	15
SEWEN	Lac	relevés phytosociologiques ; suivi de la mise en place du pâturage expérimental ; journée technique tourbière	X	8	31
URBES	See	relevés phytosociologiques ; suivi de la mise en place du pâturage expérimental ; journée technique tourbière	X	9	28

SECTEUR 68 : Réactivité scientifique, appui scientifique, animation du pôle scientifique, cohérence de la politique scientifique du CSA, animation programme scientifique, développement de protocoles et méthodologies scientifiques, développement et gestion d'applications informatiques (BDD-SIG)	(heures)	21	
dont consacrés spécifiquement aux zones humides du secteur 68	(heures)	7	

Subvention sollicitée pour le suivi scientifique 2014 secteur 68	
Conseil général du Haut-Rhin	18 300 €
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	9 318 €

total ressources : 27 618 €

Temps consacré à la mission (heures)	140	770
taux horaire (€/h)	43	27
coût par poste (€)	6059,8	20637,9
ETP	0,64	3,50
Temps Zones Humides (jours)	13	74
ETP ZH	0,06	0,34

+ 2 mois de stagiaire accompagnement terrain (coût 920 €)

coût total : 27 618 €

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 OCTOBRE 2014

**Espaces naturels sensibles (F)
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ENS03567	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Poste de deux techniciens et d'une secrétaire	108 358,00
ENS03566	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Suivi écologique des sites	18 300,00
ENS03565	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Elaboration des 7 plans de gestion	19 400,00
ENS03564	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Travaux de gestion courante	39 185,00
ENS03563	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Complément de poste FONJEP	8 600,00
ENS03562	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Location de terrains	17 800,00
Total		211 643,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 OCTOBRE 2014

**Espaces naturels sensibles
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ENS03561	CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS Investissement	0,00		24 840,00
Total				24 840,00